

GAZETTE DE VARSOVIE

VENDREDI 13. AVRIL 1792.

Varsovie le 13 Avril 1792.

Une estafette arrivée aujourd'hui, nous a annoncé la triste nouvelle, que le roi de Suède est mort, le 29 du mois dernier. Nous donnerons dans nos feuilles suivantes, des détails de cet événement funeste, qui plonge dans le deuil toute la Suède.

La charge de grand-maitre d'artillerie, qui avait été déclarée vacante par un décret de la Diète, a été conférée à Mr. Stanislas Potocki général-major dans le corps d'artillerie, Sa Maj. lui en ayant accordé le brevet le 12 du mois dernier. Le public a applaudi généralement à cette promotion.

Le procès de Mr. & Mde. Zaiączkowsky, vient d'être jugé en dernier ressort par le tribunal de la Diète. Mde. Zaiączkowska a été condamnée à être enfermée pour la vie, dans l'hôpital de l'Enfant-Jésus, où elle sera entretenue aux frais du public; & son mari a été remis en liberté.

AUTRICHE.

Le celebre Philidor, offre de dévoiler ses secrets à tous ceux qui veulent les acheter. Les amateurs pourront s'adresser pour cet effet à l'auteur même, à son cabinet de Physique, à Vienne. — Il y a eu l'an passé, en Bohême 21,272 mariages, 117,321 naissances & 96,520 morts. A Prague seule, on a compté 600 mariages, 2,990 naissances & 4,496 morts. — La ratification du traité d'alliance, conclu entre feu l'Empereur & le roi de Prusse, étant arrivée de Berlin, on a envoyé les présens d'usage à Berlin; & la cour de Prusse a déjà désigné ceux qu'elle destine à nos ministres. — Le conseiller privé de légation du roi de Prusse, Mr. Ephraim, juif de nation, qui se trouvait ici pour les affaires du roi, son maitre, est parti pour Berlin. — On dit que le comte Kobenzel ministre d'Autriche à Pétersbourg, sera adjoint au prince de Kaunitz, & que le vice-chancelier d'Etat, comte Kobenzel, ira à Bruxelles, avec le caractère de ministre plénipotentiaire. — Le cabinet secret sera rétabli sur le même pied qu'il était sous Joseph II. — Il a été ordonné expressément aux médecins de soigner leurs malades avec la plus grande attention, & de leur faire administrer les sacremens, s'ils ne trouvent pas à leur seconde visite, un changement en mieux.

Le comte d'Anadé, dans les terres duquel se joignent les quatres rivières le Raab, le Marzal, le Tapolza, & le Gerenze, qui y firent autrefois de grands dégats par leurs débordemens, a achevé un canal très conteux, qui dorénavant empêchera qu'elles ne débordent, & qui rend les grandes sommes qu'il a coutées, par la grande étendue de terrain qu'il y a gagné.

L'évêque de Transylvanie, comte Bathiany, se distingue parmi ses confreres, par son grand zèle à répandre la doctrine de Jésus Christ, dans toute sa pureté & simplicité.

Ce digne prélat, qui est un savant distingué, prêche deux fois la semaine; & ses sermons ne sont pas seulement suivis des Catholiques, mais encore des partisans des différentes sectes. — Les boulangers de *Leopold* murmurèrent, il y a quelque tems, contre les ordonnances de police, relatives à leur profession & menacèrent de ne plus cuire du pain; mais une simple promulgation du gouvernement qui permettait à tout bourgeois & paysan de cuire du pain, les fit bientôt rentrer dans le devoir. — Le celebre chevalier Murradega d'Ohson, connu par son grand ouvrage sur la littérature des Turcs, donna ces jours-ci à l'envoyé Turc à Vienne, un grand diner; une nombreuse noblesse se rassembla chez lui, tant pour faire la connaissance de l'envoyé, que pour voir la belle & rare collection de peintures des costumes orientaux, que ce chevalier possède.

Vienne le 21 mars. Il est arrivé dimanche un courier de Berlin, qui a remis ses dépêches directement au roi. On présume qu'elles ont rapport à des affaires importantes. — Sa M. a visité l'hôpital au moment qu'on apportait la soupe à un malade. Elle prit une cuillier & la goûta. L'ayant trouvée mauvaise, elle fit appeler le traiteur & lui ordonna très sérieusement de mieux alimenter les malades. — Les commissions pour la farine & le pain, ont reçu ordre de redoubler de zèle, pour fournir au public du pain de meilleure qualité. — Les bataillons partis de la Moravie pour l'Autriche antérieure, se sont arrêtés dans la haute Autriche, en attendant de nouveaux ordres. — Les deux députés du Brabant, MM. Baillet & Korbesier, sont partis hier pour Bruxelles. La cour veut qu'avant tous les Etats accordent les subsides, en réparation de l'offense faite au souverain; après quoi elle recevra les députés pour arranger les articles qui sont en litige.

Mr. de Bischoffswerder a eu hier un long entretien avec le prince de Hohenlohe, chez Mr. de Lafcy, au sujet de la marche des troupes vers le Rhin. On regarde la guerre avec la France, comme inévitable, surtout depuis que l'Assemblée nationale demande le rapel des troupes comme première condition pour conserver la paix. — Mr. de Vaudreuil est arrivé ici, de la part des princes émigrés.

Vienne le 28 mars. La semaine dernière, M. Jacobi a eu une audience de Sa Maj., dans laquelle il a présenté la confirmation des lettres de créance, qu'il avait remises à feu l'empereur.

La Note remise par le prince de Kaunitz, au ministre de France à notre cour, est de la teneur suivante.

Le gouvernement français, ayant demandé des éclaircissements sur les desseins & les démarches de feu l'empereur, par rapport à l'état actuel de la France; on a cru y avoir donné une réponse satisfaisante (que l'on ne considère néanmoins que comme une marque de la franchise & de la condescendance de notre cour) par les faits qui ont résulté

de la nature même de cette demande. Mais il convient à la dignité des princes puissants de répondre ouvertement, & de ne pas prendre les exhortations amicales, qui auraient pu être omises dans la réponse, uniquement pour des soupçons & des injures, auxquelles on aurait mêlé des expressions de paix ou de guerre, avec des désirs de toute espèce.

Quoiqu'il en soit, l'équité de motifs & la réalité des démarches, sur lesquelles est fondée l'explication qui a été donnée par ordre de feu l'empereur, sont incontestables; & le chancelier de cour & d'état, prince de Kaunitz - Rietberg, est par là même dispensé d'y ajouter de nouveaux éclaircissements; d'autant plus que le roi de Hongrie & de Bohême adopte sur ce point, le système de feu l'empereur, & que les nouvelles informations que M. le ministre de France a reçu ordre de demander, étant les mêmes qu'il a été chargé de prendre antérieurement, elles ont déjà été données d'une manière satisfaisante dans la première réponse.

On ne fait en Autriche, aucun armement ou autres démarches qu'on pourrait regarder comme des préparatifs de guerre. Quelques mesures de défense, qui ont été ordonnées par feu l'empereur, ne peuvent être comparées aux préparatifs hostiles, que fait la France; & pour ce qui concerne les dispositions que Sa Maj. Apostolique croit nécessaire de faire pour la sûreté & tranquillité de ses propres états, & particulièrement pour reprimer les troubles que l'exemple de la France & les intrigues criminelles des Jacobins fomentent dans les Pays-bas, Sa Maj. ne souffrira pas qu'on lui lie les mains à cet égard, & personne n'a le droit de lui prescrire sur ce point, des règles de conduite.

Quant à la ligue des principales puissances de l'Europe, dans laquelle est entré feu l'empereur, le roi de Hongrie & de Bohême ne peut donner des éclaircissements prématurés sur leurs desseins & leurs dispositions communes. Il ne croit pas néanmoins que ces puissances croiront convenable de dissoudre cette ligue, avant que la France ait fait disparaître les motifs importants & très bien fondés, qui les ont engagées & forcées à la former.

Sa Maj. Apostolique en son particulier, a d'autant plus lieu de s'y attendre, qu'elle a conçu l'opinion la plus avantageuse des principes de justice, & de l'honneur d'une nation qui est particulièrement connue par sa modération & sa prudence; & elle ne perd pas l'espérance, que cette nation ne différera pas de soustraire sa dignité, son indépendance & la paix, à l'influence d'une faction sanguinaire & insensée, qui tendant chaque jour d'avantage, à la faveur de la revolte & des violences du peuple, à détruire toute administration, & tous les égards dus au gouvernement, aux lois & constitutions, ne vise qu'à faire regarder que comme un jeu de mots trompeurs, la liberté du roi très chrétien, le maintien de la monarchie française, l'établissement d'une constitution certaine & d'un gouvernement régulier, l'observation des traités les plus solennels & l'exécution des loix les plus sacrées du droit public. Mais dans la supposition même, que de pareils desseins & une telle conduite prissent le dessus, Sa Maj. ne laissera pas d'espérer que la partie la plus précieuse de la nation, celle qui pense sagement, ne reconnaisse pour un moyen salutaire, la ligue défensive & protectrice qui a été formée entre les puissances, & dont les principes méritent une confiance entière & répondent à la situation vraiment critique où se trouvaient jadis les affaires de toute l'Europe.

Voilà ce que le chancelier de cour & d'état a eu ordre de repliquer à la réponse que M. le ministre de France devait remettre à feu l'empereur, en le priant de transmettre à sa

cour cette réplique, il a l'honneur de lui renouveler les assurances de la considération toute particulière qu'il conservera toujours pour lui.

Cette pièce diplomatique, qui est écrite dans le style des oracles, servira à expliquer les motifs des préparatifs que M. de Noailles fait pour son départ.

Vienne le 4 avril. Le grand-duc de Toscane est arrivé aujourd'hui, dans cette capitale, accompagné de Mr. Manfredini; le roi, l'impératrice & les archiducs sont allés à sa rencontre. — Mr. Bischofswerder est parti pour Berlin. — On apprend que le comte Henri de Brühl est mort dans les terres de son frère.

HONGRIE.

Semlin le 19 mars. Ensuite d'un ordre de la cour, on a commencé à faire le 14 de ce mois, à Panzcowá, & le 16 à Semlin, des enrôlements pour un nouveau corps franc. On tache surtout d'y faire entrer les anciens soldats qui ont servi dans la légion de Michayłowicz. C'est le capitaine Wronvics qui commandera ce nouveau corps.

On s'aperçoit présentement qu'on doit être sur ses gardes en commerçant avec les Turcs. Le pacha même de Belgrade, qui avait reçu quantité de marchandises à crédit, d'après les assurances qu'il avait données à notre magistrat de faire honneur à ses engagements, refuse de payer, quoique le terme de son crédit soit expiré. On a encore des égards pour ces voisins turbulents avec lesquels on tache de vivre en bonne intelligence; on fera néanmoins forcés à la longue, de prendre des moyens propres à leur faire payer les dettes qu'ils ont contractées chez nous, le commerce ne pouvant que souffrir de leur inexactitude. Les musulmans & juifs Turcs, ont paru aujourd'hui en grand nombre sur la ligne de démarcation entre les deux territoires; & ils ont eu des pourparlers avec nos marchands au sujet des affaires mercantiles & des contrats. — Les Turcs ont abandonné entièrement Sabacz, sans qu'on sache le motif pour lequel ils sont sortis de cette forteresse.

RUSSE.

Le comptoir que l'exgénéral d'artillerie, M. le comte Potocki, a établi à Nicolajow sur le Bog, a reçu des commissions considérables de bled, pour la Crimée. Quelques feuilles étrangères, représentent cet établissement commercial comme une entreprise nuisible à la Pologne; nous sommes bien éloignés d'en porter le même jugement. Nous croyons au contraire, que l'accroissement du commerce de ce côté-là, doit avoir des suites aussi avantageuses pour la Pologne que pour la Russie, & que la sage Catherine, si elle continue à l'y encourager, s'apercevra bientôt que de nouveaux rapports avec la Pologne, formés sur un autre plan que ceux qui derivaient de l'ancien système, peuvent devenir très utiles à son empire. Nous avons appris de bon lieu, que les comptoirs de M. Vincent Potocki à Niemirow, & ceux de M. Prote Potocki à Magnuwka & à Cherson ont repris depuis la paix entre la Russie & la Porte, une activité considérable; & nous pouvons assurer que le commerce de l'Ukraine n'a besoin que de quelques années de paix, pour enrichir la Pologne, & les provinces Russes qui l'avoisinent.

SUEDE.

Il y a eu au mois de mars une grande incendie à Gothenbourg. Au delà de 180 maisons, entre lesquelles la raffinerie de sucre, y ont été réduites en cendres. Mais les bâtimens de la compagnie des Indes n'en ont pas soufferts. — Mr. Nordin, qui pendant la Diète fut gouverneur de Gelfe, a été nommé commandeur de l'ordre de l'Etoile du

Nord; les évêques M. M. Walenstrale & Weidemann, ainsi que MM. Afaelius, Stenhammer, Nahausen, & Ahlmann en sont été faits chevaliers. Plusieurs membres de l'ordre des bourgeois, qui ont siégé à la Diète, ont reçu les marques de l'ordre de Wafa. Le sénateur, comte Oxenstierne, a été nommé maréchal du royaume, & MM. Hamilton & Borup, ont été élevés au grade de secrétaires du roi. Les secrétaires, baron de Bielke & Mr. Engeström, sont entrés dans le département de l'intérieur, où ils ont remplacé MM. Adlercranz & Stierngranat qui l'ont quitté. L'ordre équestre a arrêté une adresse de remerciement à la bourgeoisie de Gesle pour sa conduite patriotique pendant la Diète, & le même ordre a voté un don de 6000 écus, pour l'hôpital de l'église, dans laquelle il a tenu ses séances. Les trois autres Etats ont décrété des adresses de remerciement au roi pour l'acte de sûreté, & pour l'érection d'un tribunal dans lequel les bourgeois sont habiles à siéger.

A L L E M A G N E.

Hambourg le 29 mars. La dernière poste de Suède nous a annoncé la nouvelle, que le coche d'eau de Copenhague, a péri le 25 dans le grand Belt; 3 passagers ont perdu la vie. La valise avec les lettres a été arrêtée à Nybourg, pour les y faire sécher.

Francfort le 24 mars. M. Franckenstein, qui a été envoyé par l'électeur de Mayence, à Munic & à Prague pour inviter les électeurs de Bavière & d'Autriche au congrès d'élection, est chargé de porter au roi François, le suffrage de l'électeur de Mayence. Le ministre d'état de l'électeur de Trêve, est parti pour Vienne pour porter également le suffrage de ce dernier prince.

Mr. Winkopp, qui fut autrefois persécuté & embaillé à Mayence, au sujet du journal, qu'il publie sous le titre de *spectateur allemand*, vient d'être placé par l'Electeur dans la chambre des finances. Ce moyen de ramener un auteur qui s'égare, est sans doute plus sage que le premier.

H O L L A N D E.

Extrait d'une lettre de la Haye, en date du 25 mars.

M. Gouvernet, ministre résidant de France, auprès de leurs hautes puissances, s'étant plaint verbalement de l'insulte qui avait été faite à un vaisseau portant pavillon Français, à Middelbourg, avait demandé des instructions ultérieures à sa cour touchant la satisfaction qu'il devait exiger; & il vient en conséquence de remettre une note à leurs hautes puissances, dans laquelle il se plaint au nom du roi & de la nation, de ce procédé attentatoire au droit des gens, & demande une satisfaction éclatante, en prévenant, que si l'on ne punit les coupables, on mettra un embargo sur un vaisseau hollandais dans un port de France.

Leurs hautes puissances, ont envoyé aussitôt après cette notification, deux commissaires à Middelbourg, pour prendre des informations sur le lieu; & leur ayant paru d'après le rapport qui leur a été fait de ce qui s'était passé, que le magistrat s'était rendu coupable de négligence, ne s'étant pas opposé aux excès qu'on s'était permis, elles ont dû répondre à la susdite note, que le magistrat serait réprimandé & que l'on prendrait des précautions pour que des accidents aussi fâcheux, n'arrivassent plus désormais aux vaisseaux Français; la république ne désirant rien tant, que de vivre en bonne intelligence avec le roi & la nation française. — Les premiers rapports qui ont été faits de cet événement, ont été exagérés; & l'on est présentement instruit que le vaisseau dont il est question, n'a pas été pillé.

Amsterdam le 27 mars. Le cours sur Paris a haussé considérablement; il n'y a pas bien long-tems qu'il était de 26½ & 27; aujourd'hui il est de 30½ & même de 31.

La gazette française de cette ville, annonce que l'impératrice de Russie a donné audience à un ministre Persan, qui lui avait été envoyé par le Chan de Ghilan. Ce ministre, ainsi que deux autres ambassadeurs, envoyés presque en même tems par les Chans de Shiras & de Maxanderaw, pour demander la protection de l'impératrice, avaient été retenus à Astracan, pendant 4 ans, sous différents prétextes, par le feu prince Potemkin, qui avant de prendre une détermination définitive, voulait attendre que l'un de ces rivaux triomphât des deux autres.

Il est arrivé ici de Paris, quatre courriers, qui nous ont annoncé la nouvelle que M. le Normand avait fait une banqueroute de 15 millions fls. de pol. & que M. Lalanne, son associé, est en faillite pour une somme de même valeur. Ils faisaient tous deux un commerce considérable en Espagne & avaient des comptoirs à Cadix. L'on craint fort que ces banqueroutes ne soient suivies de plusieurs autres.

P A Y S - B A S.

La cour de Brabant a fait arrêter M. de Schiplanken, ci-devant commandant de Limbourg, à l'effet de lui faire rembourser 800,000 fls. de Pol. qu'il a extorqués pendant les troubles de 1789 & 1790, à la Province. Pareillement on revendique des magistrats intrus en 1790, 400,000 fls. de Pol. qu'ils empruntèrent pour l'hôpital des orphelins, & dont le gouvernement & la ville refusent de se charger. — Le Comte Mercy d'Argenteau a loué ici un hôtel superbe, ce qui fait croire qu'il ne retournera pas de si tôt à Paris. — La mort de l'Empereur a fait ici la plus vive sensation.

A N G L E T E R R E.

Les feuilles Anglaises disent, que les plans des réformes, que le Grand Seigneur veut exécuter dans ses armées, & dont nous avons parlé dans nos feuilles précédentes, ont été donnés par le colonel prussien, M. Götz, qui résida pendant la dernière guerre à Constantinople; & que plusieurs officiers prussiens, se trouvent actuellement dans cette ville pour diriger l'exécution de ces réformes. — La banqueroute considérable de la maison de Rougemont à Londres, provient des spéculations immenses, qu'elle a faites sur les actions anglaises, & des grands achats de marchandises qu'elle a ordonnés. Les créanciers ont à vendre pour plus de 144 millions fl. de pol. de ces marchandises, qui éprouveront un rabais considérable en faveur du public. D'autres accapareurs, qui ont fait des spéculations immenses sur l'achat des marchandises en assignats, ont le même sort à craindre; & ces banqueroutes funestes à la classe des commercants feront avantageuse à la classe laborieuse du peuple.

I T A L I E.

M. Lunardi amuse le public de Milan avec des ballons aérostatiques. A la première ascension, les spectateurs eurent l'indiscrétion de laisser vides les places à payer, & d'en chercher d'autres dont l'entrée ne coutait rien. M. Lunardi s'en vengea en laissant monter le ballon sans aéroplane; & il a annoncé une seconde expérience qu'il ne s'engage à donner que sous la condition, qu'on lui assignera une place, où personne ne la pourra voir sans payer.

E S P A G N E.

Madrid le 15. mars. La conférence qui a eu lieu dernièrement entre M. Bourgoing, ministre de France à notre

cour, & M. le comte d'Aranda, n'a pas roulé sur des objets bien importans; ce dernier ayant refusé d'entrer en négociation, jusqu'à ce qu'il eût reçu des informations touchant certaines circonstances, qui devaient servir à fixer la marche de la cour d'Espagne dans les affaires de France.

On attend chaque jour les couches de la reine. Tous les ministres étrangers ont été invités à se trouver à la cour, lors de sa délivrance. — Le comte de Cifuentes, qui avait été nommé l'an dernier président du grand-conseil de Castille, est mort, il y a quelques jours.

FRANCE.

Paris le 25 mars. La mort de l'Empereur a concouru avec le séquestre des biens des émigrés, pour en faire rentrer un grand nombre en France; ils arrivent à Paris en cachette, & jamais les fauxbourgs *Saint-Martin* & *Saint-Denis* n'ont entendu pendant la nuit rouler autant de voitures venant du dehors. La plupart de ces émigrés s'étaient formé une bien fautive idée des dispositions de la capitale; ils craignaient d'y être insultés, voilà pourquoi ils arrivent de nuit & qu'on en a vu faire laver leur voiture à *Saint-Denis*, pour faire croire qu'ils venaient des environs, & non du dehors. Mais tant de précautions étaient inutiles; ils peuvent entrer dans Paris, en sortir, y rester, sans qu'ils soient plus inquiétés que les autres citoyens.

L'agent de la ville de Nuremberg en Allemagne, a réclamé le paiement de 2,200,000 livres que la France doit à cette ville, depuis la guerre de sept ans.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIERE LEGISLATURE.

Séance du jeudi 22 mars. Sur la proposition de M. Voïlard, l'Assemblée charge les ministres & les chefs de toutes les autres administrations de justifier de l'exécution du décret qui leur prescrit de faire prêter le serment civique à tous les employés de leurs bureaux. — M... fait la première lecture d'un projet de décret ayant pour objet de charger une régie comptable des fournitures de l'armée. — M. Dieudonné fait la troisième lecture d'un projet de décret relatif aux mesures à prendre pour accélérer la vente des sels & tabacs nationaux. Ce projet est, après une légère discussion, adopté.

Suite de la discussion sur les Colonies.

M. Tarbé. Je vais répondre au discours de M. Brissot. Chargé par le Comité colonial de différens rapports qui vous ont été faits sur la situation de la colonie de Saint-Domingue, j'ai cherché par dessus tout à éviter le reproche de partialité; à faire oublier les haines, les divisions qui figuraient mal dans une affaire aussi importante pour m'occuper uniquement du salut de la Colonie. M. Brissot m'attaque par des assertions, par des hypothèses; je vais lui répondre par des faits, par des lois, par des preuves. Je vous ai parlé dans mon premier rapport des cruautés sans nombre exercées par les mulâtres. M. Brissot ne cite aucun outrage qui leur ait été fait dans la partie du Sud, & cependant il ne peut pas nier que ce ne soit par les hommes de couleur qu'aient été empalés des blancs, des femmes enceintes éventrées; depuis le dernier concordat, terminé par ces mots exécrationnels dont on a osé vous faire l'apologie, autrement la guerre civile; depuis ce concordat, ils ont commis une foule d'actes de férocité; j'en ai donné des preuves dans mon rapport. On a eu lieu d'être étonné de voir un Français justifier de pareils excès, dont gémissaient dans la Colonie les hommes de couleur eux-mêmes, & que s'efforcent de réprimer deux honnêtes mulâtres, MM. Laforet, fils, & Roannais. M. Brissot a employé quatre pages pour vous faire l'apologie d'Ogé & de ses compagnons, sous le fer duquel ont expiré tant de

victimes, & il n'a pas daigné faire dans son long discours une mention honorable pour ces vertueux citoyens. Il se plaint de ce que j'ai avancé que les hommes de couleur étaient influencés par le parti aristocratique. J'ai dit la vérité, & je dois la répéter: c'est le chevalier de Ruffi, le baron de Montalembert, les comtes, marquis, &c. qui sont à la tête du parti des mulâtres. Qu'ont-ils demandé? Le rétablissement du pouvoir exécutif à la place des autorités populaires; le renvoi des régimens de Normandie & d'Artois, l'exil des municipalités, l'établissement d'une garde soldée de 1200 hommes, au Port-au-Prince; un deuil, un service pour M. Mauduit; & quelqu'un ignore-t-il que le colonel Mauduit, dont je suis loin d'approuver l'assassinat, ne fut dans la Colonie le plus grand fauteur du despotisme. — Enfin par-tout & je ne répéterai pas les preuves que j'en ai données dans mon rapport; par-tout on voit les chefs des hommes de couleur accolés avec les chefs de l'aristocratie. — M. Brissot reproduit encore les accusations contre l'Assemblée coloniale; & il ne me pardonne pas d'avoir dit que ces accusations n'étaient pas appuyées d'une seule preuve justificative. Qu'oppose-t-il à la dénégation formelle du Comité? Il ne produit rien; il ne prouve rien; & il se fâche de ce que l'on ne le croit pas sur sa parole. C'est toujours sur de simples allégations qu'il vous propose un décret d'accusation contre 200 magistrats du peuple. Il cite, il est vrai, des discours rédigés dans des principes d'indépendance & de révolte. Je lui observe d'abord qu'il n'existe dans les pièces officielles aucune trace de ce système d'indépendance. (Il s'élève des murmures.) — Il s'engage un espece de débats entre l'orateur, M. M. Ducos & Brissot, qui prétend que le discours qu'il a prononcé hier, peut servir de réfutation à la réponse de l'opinant. — M. Dumas prend ensuite la parole: il prononce un long discours, & conclut à ce que la métropole soit fidèle à ses engagements envers ses Colonies, & qu'il y soit envoyé toutes forces nécessaires pour procurer avant tout, la sûreté des personnes & des propriétés; que nous fassions abonder à Saint-Domingue tous les secours, tous les encouragemens, tous les moyens de redonner la vie à cette partie du corps politique qui, dans les circonstances où nous sommes, ne blesseront pas l'intérêt national. Il invoque la question préalable sur toutes les propositions qui pourraient porter atteinte à la loi constitutionnelle du 24 septembre. Il demande, conformément à la loi, l'ajournement de tout projet de loi réglementaire relative au régime intérieur des Colonies, jusqu'à ce que le corps législatif ait reçu le vœu émis par les Assemblées coloniales. Il propose d'ajouter aux six articles du projet de décret du Comité, pour l'envoi des secours, les deux articles suivans:

VII. Le roi sera prié de faire passer incessamment dans la Colonie de Saint-Domingue, avec les forces nécessaires, de nouveaux commissaires, dont la mission soit uniquement relative au rétablissement de l'ordre, & un nouveau commandant général qui, sur la réquisition desdits commissaires, soit autorisé à exécuter tout ce qui sera nécessaire pour procurer, dans toute l'étendue de la Colonie, la sûreté des personnes & des propriétés.

VIII. Le pouvoir exécutif veillera à ce que les réglemens concernant le commerce intérieur, soient remis en vigueur; & pour que toutes les contraventions soient dénoncées par le passé, & poursuivies devant les tribunaux.

Errata.

Dans la feuille Nor: LVIII. pag 238 seconde colonne lig 30 lisez au lieu de *Stockholm*, *Vienne*.